

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 601**

Intitulé

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle Maintenance de bâtiments de collectivités

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC n° 20	Recteur de l'académie, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce diplôme est un professionnel polyvalent capable d'assurer la maintenance et l'entretien de premier niveau au sein d'un bâtiment important. Il est capable par exemple de faire un raccord de carrelage, peinture, papier peint, maçonnerie. Il sait changer une porte en la recalant, resouder un barreau, réparer une fuite d'eau simple, poser une prise, un interrupteur, etc. Il sait faire des commandes simples de matériaux et planifier son travail.

Les compétences acquises par le titulaire du diplôme sont celles décrites dans l'ensemble des blocs de compétences.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

administrations, hôpitaux, sièges sociaux d'entreprises

Codes des fiches ROME les plus proches :

1203 : Maintenance des bâtiments et des locaux

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Technologie - Prévention
- Mise en œuvre : épreuve en situation de dysfonctionnement avec prise en compte de la sécurité
- Français et histoire-géographie - enseignement moral et civique
- Mathématiques - sciences physiques et chimiques
- Education physique et sportive

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 601 - UP1 : Technologie - Prévention	<ul style="list-style-type: none">- analyser un dossier, une documentation technique- analyser et décoder des descriptions- analyser et décoder des dessins d'ensemble- analyser et décoder des documents de fabrication- traiter et résoudre les problèmes posés- communiquer les résultats en utilisant les codes technologiques

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 601 - UP2 Mise en oeuvre : épreuve en situation de dysfonctionnement avec prise en compte de la sécurité</p>	<ul style="list-style-type: none"> - intervenir, à partir des consignes, dans un système d'entretien global présentant des dysfonctionnements - localiser, évaluer de manière autonome si la réparation fait partie de son champ de compétence - intervenir éventuellement, sans modifier la conception technique de l'ensemble - remplacer un élément défectueux par un élément neuf et équivalent - rendre compte de son activité aux personnes habilitées à décider des travaux qui s'imposent - consigner les interventions sur les fiches d'entretien
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 601 - UG1 Français et Histoire-géographie - Enseignement moral et civique</p>	<p>Français :</p> <ul style="list-style-type: none"> - entrer dans l'échange oral : écouter, réagir, s'exprimer - entrer dans l'échange écrit : lire, analyser, écrire <p>devenir un lecteur compétent et critique</p> <ul style="list-style-type: none"> - confronter des savoirs et des valeurs pour construire son identité culturelle <p>Histoire-géographie et Enseignement moral et civique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - appréhender la diversité des sociétés et la richesse des cultures - repérer la situation étudiée dans le temps et dans l'espace - relever, classer et hiérarchiser les informations contenues dans un document selon des critères donnés - acquérir une démarche citoyenne à partir de son environnement quotidien
<p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 601 - UG2 Mathématiques - sciences physiques et chimiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - rechercher, extraire et organiser l'information - proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité - expérimenter - critiquer un résultat, argumenter - rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 601 - UG3 Education physique et sportive	Compétences de niveau 3 du référentiel de compétences attendues : <ul style="list-style-type: none"> - réaliser une performance motrice maximale - se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains - réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique - conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif -respecter les règles de vie collective et assumer les différents rôles liés à l'activité

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

articles D 337-1 à D 337-25 du Code de l'Éducation

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 06/06/1990

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Base Reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.cndp.fr>

<http://www.onisep.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :